

Responsable infrastructures, réseaux et aménagements

Le responsable infrastructure, réseaux et aménagements participe à l'élaboration des orientations stratégiques en matière d'infrastructure. Il procède à l'élaboration technique d'un projet d'ouvrage ou d'installation, et détermine les procédés techniques. Enfin, il coordonne l'ensemble des activités techniques, administratives, financières, humaines et veille à la qualité du service rendu.

Le métier

Le responsable infrastructure, réseaux et aménagements a la responsabilité de la gestion des ressources. Il travaille en bureau mais est fréquemment en déplacement. Ses horaires sont irréguliers, avec une amplitude variable en fonction des obligations du service public, il doit être disponible.

Les activités

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière d'infrastructures routières
- Mettre en œuvre des politiques publiques
- Contrôler les aspects juridiques et réglementaires des prestations et travaux
- Effectuer la gestion administrative et budgétaire des autorisations de programme et crédits de paiement
- Définir l'organisation interne et gérer les ressources humaines
- Manager opérationnellement un service
- Animer et piloter une équipe
- Evaluer et contrôler la qualité des services rendus

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME